RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 AU NUNAVIK – VACCIN MODERNA

CE QU'IL FAUT SAVOIR…

Consultez le PIQ avant toute administration du vaccin.
En tout temps, les directives contenues dans le PIQ doivent être appliquées.

Indications de vaccination pour le vaccin Moderna (MOD COVID-19) :	Nombre de doses requises:	Précisions :
Toute personne âgée de plus de 18 ans peut se **prévaloir de sa 1ère ou de sa 2ième dose,** en respectant les indications du PIQ. Les voyageurs doivent **attendre la fin de leur quarantaine** avant de recevoir le vaccin. • Contre-indications : **Anaphylaxie** suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique. • Précautions et interactions: *Consulter le PIQ.* • Grossesse : Se référer à l'outil «*COVID-19 vaccination and pregnancy : shared decision making*» - voir boîte à outil.	2 doses **Posologie**: 0,5 ml IM.	**Intervalles entre les doses** : **MINIMAL** : 21 jours*. **MAXIMAL :** aucun ** Compte tenu de l'efficacité vaccinale obtenue après la 1ere dose, de la pénurie en doses et de la propagation rapide de la COVID-19, le CIQ recommande le report de la deuxième dose pour un intervalle de 16 semaines au Québec.*

VACCINOLOGIE PRATIQUE

- Ne pas administrer en même temps que d'autres vaccins inactivés, vivants atténués ou TCT;
- Attendre :
  - **14 jours après l'administration d'un vaccin inactivé ou vivant atténué** avant d'administrer le vaccin Moderna.
    (*NB : vu les risques/bénéfices de la vaccination contre la COVID-19, une vaccination récente contre l'influenza ou pneumocoque ne devrait pas retarder l'administration du vaccin Moderna*).
  - **4 semaines après l'administration du vaccin Moderna avant d'administrer un autre vaccin inactivé ou vivant atténué**
  - Il n'y a pas de délai à respecter entre un vaccin COVID-19 et un vaccin en prophylaxie **postexposition.**
  - Respecter **4 semaines** d'intervalle entre un vaccin à ARNm et un **TCT**. Si un TCT est indiqué, il devrait être fait avant la vaccination ou au moins 4 semaines après. Lors de l'investigation d'un contact d'un cas de tuberculose, le TCT pourrait être effectué moins de 4 semaines après la vaccination contre la COVID-19 si les bénéfices surpassent les risques (*référer au PIQ*).

VACCINATION ET COVID-19

On peut vacciner indépendamment des antécédents de COVID-19, mais certaines recommandations s'appliquent :

- Toujours retarder la vaccination après la fin de **l'épisode aigu**; après la fin d'un **isolement** ou d'une **quarantaine**;
- **Pour les personnes ayant des antécédents de COVID-19 (confirmés par TAAN) :**
  - La protection conférée par l'infection serait de 83 à 90% pendant quelques mois minimalement. La vaccination pourrait donc être retardée de 3 mois suivant le diagnostic, particulièrement en contexte de pénurie de vaccins.
  - Le CIQ recommande d'administrer seulement 1 dose aux personnes immunocompétentes ayant fait une infection à la COVID-19 au moins 21 jours avant la 1ère dose de vaccin.

CONSERVATION

Méthode de conservation :	Peut être conservé jusqu'à :
Congelés entre -15 et -25°C	*Date de péremption de la fiole*
Réfrigérés entre 2 et 8°C (fiole non-perforée)	*30 jours*
Une fois la fiole perforée	*Réfrigérer et conserver jusqu'à 6 heures entre 2-8°C.*

- Toujours **protéger de la lumière**. Maintenir congelé ou entre 2-8°C jusqu'à administration. Une fois décongelés, ne pas recongeler.
- **Monitorer les températures** d'entreposage **minimalement 2x / jour**, en consignant les températures actuelle, minimale et maximale sur la feuille prévue à cet effet (faire parvenir à votre conseiller en vaccination une fois remplie).

Déclarer à la santé publique tout bris de chaine de froid ou événements de chocs ou secouages excessifs (vanessa.drolet.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca)

TRANSPORT

Les vaccins doivent toujours être transportés entre les sites à l'état congelé.
Aucun transport à l'état liquide ne devrait être fait sans autorisation de la SP.

ADMINISTRATION

- Décongeler au réfrigérateur (2 à 8°C) pendant 2h30 ou à température ambiante (15 à 25°C) pendant 1 heure. Apposer une étiquette contenant la date et l'heure du début et fin de décongélation.
- Inspecter le vaccin (aspect normal = blanc / blanc cassé; peut contenir particules blanches ou translucides). Ne pas utiliser si aspect altéré.
- Agiter délicatement par mouvements circulaires avant chaque prélèvement. Prélever la dose et inscrire l'heure de la première perforation sur la fiole et l'heure de péremption (= +6h).
- Compléter le questionnaire AH-635 (boite à outils) avec l'usager, répondre aux questions et obtenir le consentement.
- Administrer la dose en suivant les indications contenues dans le PIQ.
- Aviser l'usager qu'il doit demeurer sur le lieu de la vaccination **au moins 15 minutes pour surveillance** (30 minutes si antécédents de réaction à tout médicament injectable et/ou à risque de réaction allergique) et compléter le formulaire AH-635.
- Remettre le feuillet d'information du PIQ et la preuve vaccinale à l'usager (si désirée).

On peut prélever une dose en combinant 2 fonds de fioles différentes si :
Seules les quantités résiduelles provenant de 2 fonds de fioles du même lot sont utilisées; **Les mesures d'asepsie sont rigoureusement respectées.**

INSCRIPTION AU REGISTRE VACCINAL SI-PMI

- Dans SI-PMI, la saisie des vaccins administrés doit être complétée avant 22h le jour de l'administration.
- Prenez soin de saisir correctement le lieu de la vaccination ainsi que la raison d'administration.

Directives pour saisie décentralisée lors des campagnes de vaccination populationnelles:

1) **S'assurer que les formulaires de consentement sont adéquatement remplis et lisibles.**
2) Numérisation des fiches de vaccination : Regroupez par vaccinateur et par communauté; maximum de 50 formulaires par envoi.
3) Nommez le fichier avec le code d'aéroport suivi de l'initiale et du nom de famille du vaccinateur (ex. : YGW_C-Leblanc).
4) Les envoyer à **datavac@ssss.gouv.qc.ca** ainsi qu'à votre conseiller en vaccination.
5) Prévoir des envois minimalement 3 fois par jour **(11 h, 16 h, 19 h).**
6) Un accusé de réception automatique vous sera envoyé, si non, prière de nous le signaler.

L'heure de tombée de réception des fiches de vaccination est 19 h.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Noémie Jobin au 819 964-2222, poste 271.

- **Gestion d'inventaire** : Un inventaire quotidien des vaccins est requis. Envoyer tous les inventaires le jour même à la pharmacie et/ou à votre conseiller en vaccination **en respectant l'heure de tombée prévue de votre centre de santé**.

- **Gestion des pertes** : Toute perte doit être signalée à votre conseiller en vaccination et à la DSP. Les fioles entamées ou non-entamées périmées doivent être retournées au DDR lorsque contiennent des doses perdues.

MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES (MCI)

Déclarer les manifestations cliniques inhabituelles, temporellement associées à la vaccination et pour laquelle on soupçonne un lien avec le vaccin à **vanessa.drolet.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca** en utilisant e le formulaire AH-728 (boite à outils).

EN CAS DE MCI SÉVÈRES SURVENANT HORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA RRSSSN (9-17h) : aviser le médecin de garde de la DSP au 1-855- 964-2244 (sans frais) ou 1-819- 299-2990.

POUR TOUTE QUESTION SUR LA VACCINATION COVID-19, S'ADRESSER AUX PERSONNES RESSOURCES EN VACCINATION POUR VOTRE CENTRE DE SANTÉ.